

Session parlementaire 2023-2024

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Répondant(s) de l'élève : François Legault Premier ministre du Québec Ian Lafrenière Ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit	Nom de l'élève : Gouvernement du Québec 
Nom de l'école : Assemblée nationale du Québec	
Étape de la communication : Session parlementaire 2023-2024	

ÉVALUATION GLOBALE

Auto-évaluation du ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit	« ...J'observe en effet que les canaux de communication entre le gouvernement du Québec et les élus des PNI sont ouverts comme ils l'ont rarement été ces dernières années. En tout temps, les Chefs peuvent s'adresser aux ministres concernés par les dossiers qui les préoccupent; je suis, pour ma part, en relation constantes avec de très nombreux chefs et dirigeants d'organismes et je me ferai toujours le devoir de relayer, au sein de l'État québécois, leurs besoins, leurs demandes, leurs projets et même, le cas échéant, leurs doléances ». (Extrait, lettre du ministre Ian Lafrenière au Chef de l'APNQL, 6 avril 2023)
Avis des Chefs de l'APNQL	Au cours de l'Assemblée des 13, 14 et 15 mai 2024, les Chefs ont indiqué que, selon leurs expériences, les « canaux » qu'évoque le ministre ne fonctionnent pas, ne donnent pas de résultats. Par ailleurs, tout au long de l'assemblée, de nombreux dossiers de grande importance ont été présentés et ont rapporté d'importants et systématiques blocages de la part du gouvernement provincial. Malgré quelques réalisations satisfaisantes, la performance du gouvernement de la CAQ n'est pas suffisante pour obtenir la note de passage. Face à ce constat d'échec, des mesures de redressement devront être prises avant la prochaine session parlementaire.
 Ghislain Picard Chef de l'APNQL	

ÉCHELLE DE NOTATION

A	Excellent	D	Passable
B	Très bon	E	Faible (échec)
C	Bon	F	Nul (échec)

Matière	Note	Appréciation
Relations de Nation à Nations		
Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	F	Malgré une motion adoptée à l'Assemblée nationale en 2019, appuyée par la CAQ, reconnaissant les principes de la DNUDPA, le gouvernement Legault refuse toujours de la reconnaître officiellement, alors que le Parlement fédéral a adopté une loi assurant sa mise en œuvre en droit canadien. La mise en œuvre de la DNUDPA est l'une des recommandations de la Commission Viens.
Droit à l'autonomie gouvernementale	F	Le gouvernement de la CAQ a contesté la loi fédérale C-92 qui reconnaît formellement le droit à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations, conçue pour assurer le mieux-être des enfants, des jeunes et des familles autochtones par des services à l'enfance et à la famille adaptés à leur culture. Le gouvernement du Québec contestait cette loi parce qu'il refuse de reconnaître l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. Il a perdu sur toute la ligne en Cour suprême.
Forum parlementaire permanent	F	En 1983, le gouvernement du Québec adoptait une politique autochtone dans laquelle il proposait la création d'un forum parlementaire permanent. « Un forum parlementaire permanent n'est pas la solution à tous les problèmes, mais cela nous aide à faire ce genre d'évaluation qu'il faut pour continuer, avec un maximum de compréhension, à faire le point régulièrement, à voir si on a avancé, à voir aussi où se trouvent les obstacles, à faire avancer les choses doit toujours se tenir d'égal à égal. Les Commissions parlementaires n'ont pas ce côté formel et public... » (Allocution de René Lévesque en 1983) Le gouvernement provincial, par une lettre du ministre Lafrenière, a rejeté la proposition faite au premier ministre Legault par l'APNQL de tenir une Commission parlementaire spéciale de l'Assemblée nationale sur les relations entre les gouvernements des Premières Nations et le gouvernement provincial.
Santé et services sociaux		
Sécurisation culturelle	D	Le gouvernement a déposé un projet de loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle en juin 2023. Le projet de loi adopte globalement une approche de simple sensibilisation culturelle et non de véritable sécurisation culturelle. Le projet de loi ne répond pas aux attentes et n'a pas fait l'objet d'un processus de consultation acceptable.
Protection de la jeunesse	C-	Depuis 2022, la <i>Loi sur la protection de la jeunesse</i> contient un chapitre sur les dispositions particulières aux Autochtones. L'inclusion de ce chapitre a été bien accueillie, toutefois le gouvernement n'a toujours pas donné suite à plusieurs autres demandes importantes des Premières Nations, notamment sur les durées maximales d'hébergement. Projet de loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants (PL 37) : Malgré plusieurs échanges avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le dépôt de nombreux projets amendements, un seul amendement a été adopté par la Commission de la santé et des services sociaux.
Petite enfance	C-	En réponse aux défis et particularités que rencontrent les Premières Nations, le ministère de la Famille a proposé d'ajouter une mesure législative qui permettrait l'établissement d'ententes prévoyant les spécificités des communautés. Il s'agit d'une ouverture intéressante, mais qui manque de garantie quant aux réponses adéquates aux recommandations formulées par la Commission de la Santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.
Développement durable		

Session parlementaire 2023-2024

Stratégie de protection du Caribou (forestier et montagnard)	E	En 2016, le Québec avait pris l'engagement de présenter un plan pour renverser le déclin du caribou. Après plusieurs reports, le Québec s'était engagé en 2022 auprès du gouvernement du Canada à présenter sa « Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards » au plus tard en juin 2023, sans quoi le Canada pourrait imposer un décret d'urgence. En juin 2023, le Québec y est allé avec un énième report prétextant l'ampleur historique des incendies de forêt qui faisaient rage. Le 30 avril dernier, la veille du dernier échéancier donné par le ministre Steven Guilbeault, le Québec a fait l'annonce de projets pilotes pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et la population de caribous montagnards de la Gaspésie, une réponse qui est loin d'être satisfaisante.
Développement énergétique	E	En 2023, le gouvernement du Québec a lancé une démarche de consultation en vue de la préparation d'un projet de loi sur l'encadrement et le développement des énergies propres. Selon le retour sur la consultation auprès des Premières Nations, le Québec propose un processus dont lui seul dicte les critères et les Premières Nations doivent s'y intégrer ou ne rien faire. Tous les commentaires des Premières Nations ont été référé aux autres ministères ou à Hydro-Québec ou non entendus. Le MEIE n'a presque rien fait sauf un processus de prise en compte des besoins économiques des Premières Nations (dont on n'a pas vu le contenu) et la création d'une table autochtone de planification énergétique (dont les modalités, rôles et responsabilités ne sont pas prévus). Sinon, il n'y aurait aucune reconnaissance des gouvernements des Premières Nations dans ces projets de loi.
Développement économique		
Mesures de développement économique	C	Dans le cadre de la conclusion du Grand cercle économique des Peuples autochtones et du Québec, le 26 novembre 2021, le gouvernement a annoncé une série de mesures prévues pour augmenter l'implication des Premières Nations et des Inuit dans la relance économique et favoriser la croissance durable au sein de leurs milieux de vie. Ces mesures sont utiles, mais insuffisantes pour combler le fossé économique entre les Premières Nations et la société québécoise.
Accès des entreprises autochtones aux marchés publics	D	Présentement, très peu d'entreprises autochtones au Québec sont en mesure de décrocher des contrats publics. Alors que le gouvernement du Canada a fixé une cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et que des marchés sont réservés exclusivement aux entreprises autochtones, il n'existe aucune mesure facilitant l'accès direct aux marchés publics au niveau du Québec. Plus encore, il ne semble pas il y avoir de réelle volonté du gouvernement du Québec d'aller dans ce sens.
Logement et infrastructure		
Crise du logement dans les communautés	E	Malgré la crise du logement au sein des communautés de Premières Nations, Québec se réfugie derrière une barrière juridictionnelle. Pourtant, d'autres provinces, comme la Colombie-Britannique, investissent dans le logement à l'intérieur des communautés des Premières Nations. D'ailleurs, le gouvernement du Québec investit des fonds provinciaux menant à la construction et à l'opération de centres de la petite enfance à l'intérieur des communautés des Premières Nations.
Logement des membres des Premières Nations en milieu urbain	C	Les Autochtones qui doivent trouver une solution de logement hors de leur communauté font face à de grands défis (rareté, abordabilité, préjugés, méfiance, langue, culture, nourriture, etc.). Il n'est pas surprenant qu'ils soient surreprésentés parmi les itinérants dans les centres urbains. Québec investit dans le logement hors communauté. Les deux derniers budgets provinciaux (2024 et 2025) ciblent des sommes visant à assurer la continuité des services d'hébergement pour les Autochtones en situation d'itinérance à Montréal.